

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG HEXALYS PLUS N°8

Code ISIN : (C) FR0012084671

Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) soumis au droit français

Ce fonds est géré par Société Générale Gestion, société de Amundi Group

Objectifs et politique d'investissement **Non garanti en capital**

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

La formule du FCP est construite pour une durée de 6 ans maximum à compter du 8 janvier 2015, cette formule étant susceptible d'être arrêtée chaque année, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'Euro Stoxx 50, dividendes non réinvestis, indice qui regroupe les principales capitalisations de la zone euro ("l'Indice").

MECANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'ANNEE 1 A L'ANNEE 5

Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, on observe le niveau de l'Indice ("Niveau Annuel") par rapport à son Niveau Initial. Si le Niveau Annuel de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial (performance positive ou nulle), alors la formule s'arrête par anticipation. La Valeur Liquidative Finale est alors égale à l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ (hors commission de souscription) augmentée d'un gain de 6,35% multiplié par le nombre d'année(s) écoulée(s), cela pour chaque part détenue. Sinon, la formule est prolongée d'un an.

Année	1	2	3	4	5
Valeur de remboursement	106,35%	112,70%	119,05%	125,40%	131,75%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut	6,23%	6,08%	5,94%	5,79%	5,65%

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ANNEE 6

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le Niveau Final de l'Indice à l'échéance de la formule. Trois cas peuvent alors se présenter :

Cas défavorable : si l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial (c'est à dire si le Niveau Final de l'Indice est inférieur à 60% de son Niveau Initial), la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Le porteur subit alors une perte en capital supérieure à 40% et ne perçoit aucun gain.

Cas médian : si le Niveau Final de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais que l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00% (hors commission de souscription).

Cas favorable : si le Niveau Final de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial (performance positive ou nulle), la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ augmentée d'un gain de 38,10% (6x 6,35%) soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,51% (hors commission de souscription).

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (Niveau Annuel) par rapport à son Niveau Initial. Si le Niveau Annuel de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. La Valeur Liquidative Finale est alors égale à l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ (hors commission de souscription) majorée d'un gain de 6,35% par année écoulée, cela pour chaque part détenue. A l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si le Niveau Final de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à 138,10% de la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ (hors commission de souscription) soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,51%. Sinon, si le Niveau Final de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais que l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽¹⁾ (hors commission de souscription) soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%. 	<ul style="list-style-type: none"> L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'échéance, si l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subit alors une perte en capital partielle ou totale. L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans. L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,35% par année écoulée). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'Indice. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 8 janvier 2015 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du fonds. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

⁽¹⁾ la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors commission de souscription et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement) établie entre le 1er octobre 2014 inclus et le 8 janvier 2015 inclus.

SG HEXALYS PLUS N°8 est éligible au PEA.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis. La devise de référence est l'euro (EUR).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Pour plus de précisions sur la formule et notamment sur les modalités de calcul des performances, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds (paragraphe "Description de la formule").

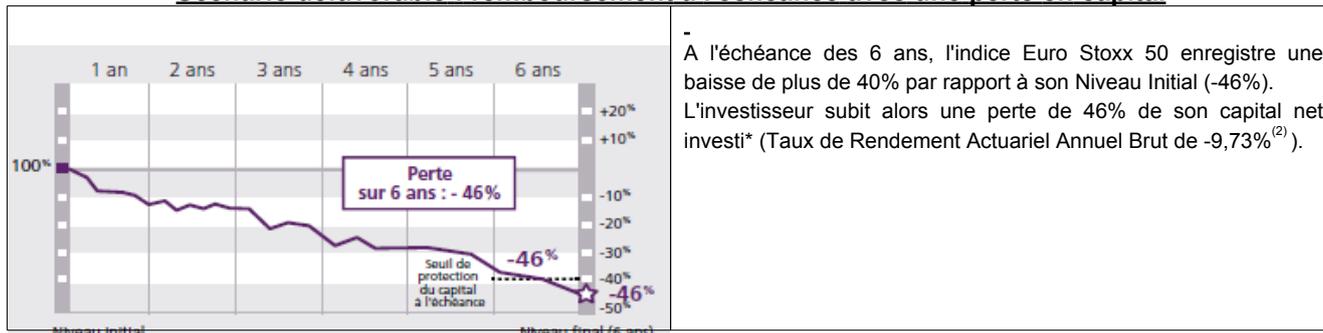
Recommandation : En investissant dans **SG HEXALYS PLUS N°8**, votre horizon de placement est de 6 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule (15 janvier 2016, 17 janvier 2017, 16 janvier 2018, 15 janvier 2019, 15 janvier 2020 ou 15 janvier 2021 selon l'évolution de l'Euro Stoxx 50). Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

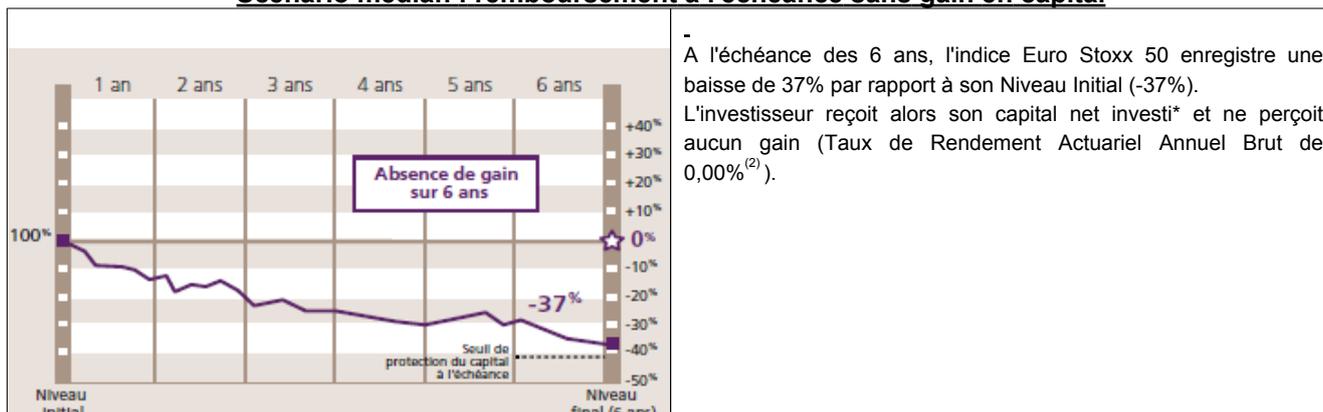
Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarii exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.

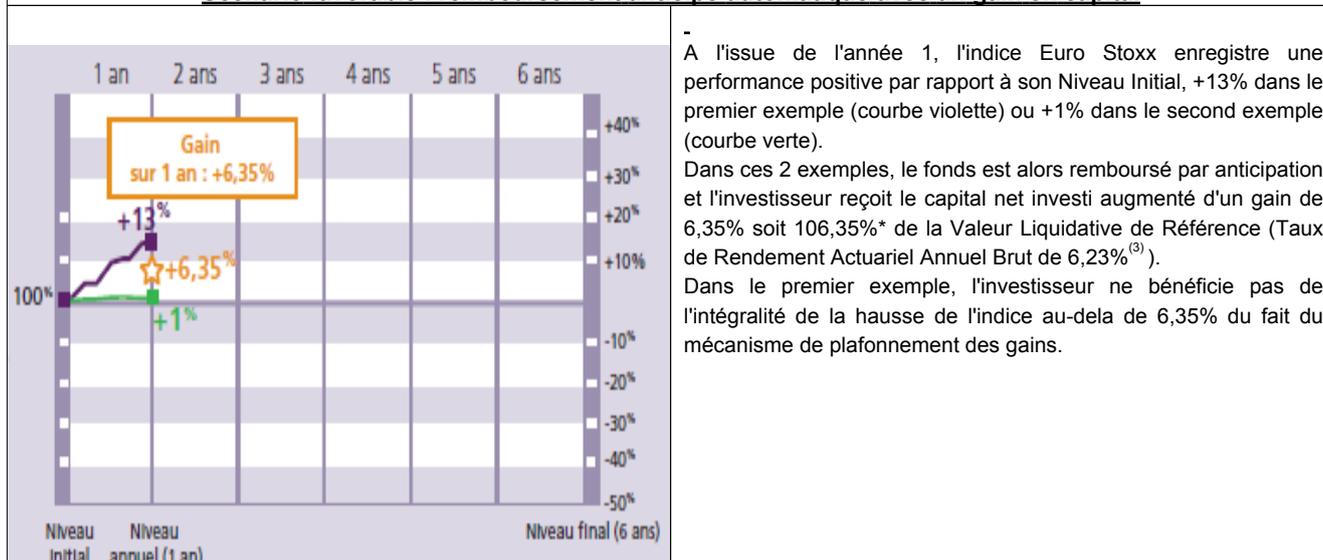
Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital



Scénario médian : remboursement à l'échéance sans gain en capital



Scénario favorable : remboursement anticipé automatique avec un gain en capital



⁽²⁾ sur la période du 8 janvier 2015 au 15 janvier 2021

⁽³⁾ sur la période du 8 janvier 2015 au 15 janvier 2016

* Hors commission de souscription et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

← →

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

Le FCP a un niveau de risque de 4, caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,80%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le pourcentage des **frais courants** peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation non maîtrisés par la société de gestion, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

** Le pourcentage des frais courants communiqué ici est un maximum. Le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commission** » du Prospectus de ce FCP, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Le dernier Prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.societegeneralegestion.fr>, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 septembre 2014.